

**TROILUS ANNONCE AVOIR OFFICIALISÉ SON CHANGEMENT DE DÉNOMINATION POUR
CORPORATION MINIÈRE TROILUS ET PRÉSENTE LES RÉSULTATS DE SON ASSEMBLÉE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**

Le 5 décembre 2025, Montréal (Québec) – Corporation minière Troilus (TSX : TLG; OTCQX : CHXMF; FSE : CM5R) (« Troilus » ou la « Société ») a le plaisir d’annoncer qu’elle a officiellement complété son changement de dénomination, passant de Troilus Gold Corp. à Corporation minière Troilus et « Troilus Mining Corp. » en anglais, à la suite de l’approbation des actionnaires obtenue lors de son assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 4 décembre 2025 (l’« Assemblée »).

Ce changement de dénomination vise à mieux refléter les attentes de la Société quant à la future production prévue de métaux au projet Troilus, incluant le cuivre, l’or et l’argent, et à s’arrimer à la transition de la Société, qui passe de l’exploration à la mise en valeur et à la construction d’un actif de minéraux critiques d’importance stratégique pour le Québec et le Canada.

Sous réserve de la réalisation de tous les dépôts réglementaires requis, les actions ordinaires de Troilus devraient commencer à se transiger sous la nouvelle dénomination de la Société à la Bourse de Toronto, à l’ouverture des marchés le 10 décembre 2025. Les actions ordinaires de la Société continueront d’être négociées sous le symbole « TLG ». Le nouveau numéro CUSIP attribué aux actions ordinaires sera 89688V103.

Les bons de souscription venant à échéance le 18 octobre 2026 porteront désormais le nouveau numéro CUSIP 89688V111.

En plus du changement de dénomination et conformément aux politiques de la Bourse de Toronto, la Société est heureuse d’annoncer que tous les candidats inscrits dans la Circulaire d’information de la direction datée du 22 octobre 2025 ont été élus à titre d’administrateurs de la Société lors de l’Assemblée. Plus de 55 % des actions émises et en circulation étaient représentées à l’Assemblée.

Les actionnaires ont approuvé l’élection des candidats suivants à titre d’administrateurs de la Société, selon les résultats de vote suivants :

Candidats au conseil d'administration	% Pour	% Abstention
Justin Reid	98,8	1,2
Diane Lai	88	12
L'hon. Pierre Pettigrew	99,9	0,1
Tom Olesinski	88,3	11,7
Chantal Lavoie	99,7	0,3
Brigitte Berneche	99,9	0,1
Francois Biron	99,7	0,3

Les actionnaires ont également approuvé la nomination de Deloitte LLP à titre d'auditeurs de la Société pour l'exercice à venir.

Le conseil d'administration de Troilus remercie sincèrement tous les actionnaires et parties prenantes pour leur soutien continu.

À propos de Corporation minière Troilus

Corporation minière Troilus est une société minière canadienne en phase de développement qui se concentre sur l'avancement systématique de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. Troilus se situe dans les territoires miniers de premier rang du Québec, au Canada, où elle possède un vaste territoire de 435 km² dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. Une étude de faisabilité terminée en mai 2024 appuie une exploitation minière à ciel ouvert de grande envergure, d'une durée de 22 ans et d'une capacité de 50 000 tpj, positionnant ainsi Troilus comme un projet phare en Amérique du Nord.

Pour plus de renseignements :

Caroline Arsenault

Vice-présidente, communications d'entreprise

+1 (647) 276-0050

info@troilusmining.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant la transition de la Société vers la mise en valeur et la construction d'un actif de minéraux critiques d'importance stratégique pour le Québec et le Canada; la production prévue de métaux du projet Troilus, incluant le cuivre, l'or et l'argent; la date prévue à laquelle les actions ordinaires commenceront à se négocier sous la nouvelle dénomination; ainsi que les attentes quant à la capacité du projet, à son développement futur et à son calendrier. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « planifie », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « budget », « prévu à l'horaire », « estime », « projette », « entend », « continue », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou encore « croit », ainsi qu'à l'emploi de formulations indiquant que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seront », « pourraient être pris », « surviendront » ou « seront réalisés ». Les énoncés

prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses et sur d'autres facteurs importants qui, s'ils s'avéraient inexacts, pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de Troilus diffèrent considérablement des résultats futurs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés, notamment des hypothèses relatives aux stratégies commerciales actuelles et futures, à l'environnement dans lequel Troilus exercera ses activités, et à l'obtention des approbations réglementaires nécessaires pour mettre en œuvre le changement de dénomination. Certains facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs comprennent notamment : les incertitudes liées à l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises; les risques inhérents aux estimations des ressources et réserves minérales; le degré d'incertitude associé aux études de faisabilité et autres études techniques, qui reposent largement sur diverses hypothèses; les variations du prix de l'or, du cuivre et d'autres métaux; les fluctuations des taux de change; les variations du coût des fournitures et de la main-d'œuvre; l'obtention des permis, autorisations et consentements nécessaires; l'incertitude liée à la disponibilité du financement requis pour le développement du projet; les risques associés au développement de projets miniers; ainsi que les risques d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social. Les risques environnementaux, les accidents, les conflits de travail, les pénuries et les autres risques propres à l'industrie minière, y compris ceux décrits dans le plus récent formulaire d'information annuel de la Société, ses rapports techniques et ses autres documents d'information continue disponibles sous son profil au www.sedarplus.ca, pourraient également entraîner un écart notable entre les résultats réels et ceux exprimés dans les énoncés prospectifs. Même si Troilus a tenté de cerner les facteurs importants pouvant entraîner un écart notable entre les résultats réels et ceux exprimés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon importante de ceux prévus. En conséquence, les lecteurs sont priés de ne pas accorder une confiance induite aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent.